

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 28 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Novembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme POLI
M. CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M LUCIANI
M. MARY	à	Mme LUCIANI
Mme DEBROAS	à	Mme MORACCHINI
M. BASTELICA	à	M. BARTOLI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme SUSINI
M. D'ORAZIO	à	M. GABRIELLI
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, M ZUCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme MOUNSY-PANTALACCI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Novembre 2011

Délibération N°2011 / 301

Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale CCAS pour l'année 2011.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le CCAS contribue à améliorer le quotidien des familles en situation précaire sur le territoire d'Ajaccio. Le nombre de ces familles ne cesse d'augmenter et contraint la commission de secours à des choix difficiles.

Le CCAS sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention complémentaire de 15 000 € afin d'organiser une dernière commission de secours avant les fêtes de fin d'année.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention complémentaire de 15 000 euros au CCAS pour l'année 2011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré.**

Vu la loi N°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi N°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi N°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif de l'exercice 2011.
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 novembre 2011.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention complémentaire de 15 000 euros au CCAS pour l'année 2011.

DIT

Que les crédits sont inscrits au compte 65 du budget supplémentaire de l'exercice 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBÉRÉ À AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI